

SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 14 NOVEMBRE 1849.

Projet d'Adresse en réponse au Discours du Trône.

(Voir le N^o 1 de la Chambre des Représentants.)

SIRE,

Nous nous félicitons avec Votre Majesté de la situation favorable du pays. La nation, jeune encore, a su conquérir par le bon esprit de ses enfants et par la sagesse de ses institutions, une place honorable parmi les peuples et les Gouvernements. Les témoignages de confiance et de sympathie que nous en recevons, nous aideront à étendre des relations favorables à notre commerce et à notre industrie.

Dans l'ordre matériel, la situation est aussi favorable. La terre nous a donné ses fruits avec abondance; l'agriculture, encouragée par les mesures du Gouvernement, voit augmenter les produits du sol; la reprise des travaux des fabriques et la progression de nos exportations assurent à la classe laborieuse une alimentation facile et un travail lucratif.

Les Flandres elles-mêmes, dont la situation a été longtemps un sujet de préoccupations pour le pays, se trouvent dans une position meilleure, grâce à la sollicitude éclairée du Gouvernement, à l'aptitude et à l'énergie de leurs habitants.

Des communications promptes et faciles sont un des besoins de l'époque; le Sénat apprend avec satisfaction les bons résultats de la loi postale votée dans la dernière session et les conventions intervenues avec les puissances voisines. Il applaudit aux négociations entamées pour étendre à d'autres pays cette facilité de relations.

La session qui s'ouvre, nous présente des questions graves et importantes; le Sénat les examinera avec maturité: son patriotisme et son zèle ne feront pas défaut au gouvernement pour les résoudre d'une manière utile.

Déjà, dans la session dernière, l'instruction publique a fait le sujet de nos études; nous espérons que la loi votée atteindra le but qu'on s'en est proposé. Nous examinerons avec attention et prudence les projets qui nous seront soumis cette année. Nous ferons tous nos efforts pour compléter le système d'enseignement d'une manière digne de nos institutions et de la sagesse du pays.

La marche de l'esprit public et du temps font sentir la nécessité de modifier le code pénal dans quelques-unes de ses dispositions. Nous examinerons les propositions qui nous seront faites à ce sujet, avec l'attention qu'elles méritent.

Depuis longtemps des améliorations étaient réclamées dans l'administration des finances de l'Etat; des engagements pris ne permettaient pas de donner suite à ces réclamations. Le Sénat apprend avec plaisir que le Gouvernement saisissant l'occasion favorable, se propose d'organiser, d'une manière sûre et durable, le service du caissier de l'Etat.

Les Projets de Lois portant organisation des caisses d'épargnes et du crédit foncier, celui sur la réforme du régime hypothécaire, enfin celui relatif aux caisses de retraite des ouvriers, sont dignes du plus grand intérêt. Nous donnerons tous nos soins pour qu'ils répondent à ce qu'on en attend.

Nous sommes heureux de reconnaître que l'armée, par sa discipline, son instruction et son dévouement, continue à se rendre digne de la confiance du pays. La garde civique rivalise avec elle par les sentiments qui l'animent et qui sont un gage nouveau de sécurité pour la nation.

Nous avons vu l'enthousiasme qui a éclaté dans les provinces visitées par Votre Majesté et son auguste famille; nous avons entendu les cris d'allégresse qui l'ont accompagnée dans ses voyages. Ces démonstrations, gages de confiance et de sympathie, attestent l'union intime de la nation et de son chef. Elles témoignent de la reconnaissance du pays pour les mesures sages, prises pour maintenir la Belgique dans une situation dont elle doit être fière.

Le Sénat est prêt à appuyer, de son patriotique concours, le Gouvernement de Votre Majesté, dans ses vues de progrès et d'amélioration. Nous contribuerons de toutes nos forces à consolider cette union intime du pays et des différentes branches du pouvoir et nous nous féliciterons de voir toujours régner cette heureuse harmonie, garantie de bonheur et d'avenir pour notre patrie.